

Toulouse le 20 septembre 2016

Note de service n° 4

Fonctionnement du RASED et du pôle ressource

Références :

- Loi n° 2013 – 595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République
- Circulaire n°2014-107 du 18 août 2014 relative au fonctionnement du RASED et missions des personnels qui y exercent.

Définition et fonctionnement du pôle ressource :

Le RASED appartient au pôle ressource de la circonscription qui regroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école à savoir les conseillers pédagogiques de circonscription ou bien encore ceux ayant des missions départementales, les assistantes sociales du rectorat, les maîtres formateurs, l'animatrice TICE, la coordonnatrice du réseau, les médecins scolaires, la maîtresse inter-degré ou bien encore les enseignants référents. Dans les situations que vous rencontrez, il est important que vous puissiez identifier la personne susceptible de vous accompagner de manière prioritaire.

De manière trimestrielle, des temps de rencontre sont programmés avec les membres de ce pôle, notamment pour avoir un regard croisé sur des situations complexes et pour analyser ensemble des problématiques d'école ou de classe.

Les documents sur lesquels nous pouvons nous appuyer sont les comptes-rendus d'équipe éducative, de conseil de cycle pour les élèves en difficulté ou bien encore les géva –sco pour les élèves en situation de handicap. Les situations qui seront étudiées seront portées par un des membres de ce pôle.

Fonctionnement du RASED :

Dans le cadre du pôle ressource de la circonscription, les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques pour les accompagner dans l'aide aux élèves.

Pour rappel, les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage (option E) ou de comportement (option G).

Le psychologue scolaire aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation.



Au sein du RASED de la circonscription de Toulouse Sud, nous accueillons cette année trois nouvelles personnes. Vous trouverez l'ensemble des contacts dans la note de service n°1.

2/3

Les membres du RASED ont, d'ores et déjà, pris contact avec vous en ce début d'année. Pour les membres du RASED présents l'année passée, compte tenu de la connaissance de certaines situations, des aides ont déjà pu être initiées.

De manière plus précise, pour cette année scolaire, les priorités établies avec les membres du RASED sont les suivantes :

Concernant les psychologues :

- Les bilans pour la pré-orientation en 6° SEGPA ainsi que les bilans pour les orientations de la MDPH, qu'il s'agisse des orientations vers les dispositifs collectifs ou de l'étude de situations individuelles des élèves qui relèveraient du handicap
- La participation aux instances qui étudient les difficultés des élèves
- Les rencontres avec les familles et les partenaires, qu'ils relèvent du champ du social, du médico-social ou bien encore du secteur du sanitaire.
- Une écoute et un échange avec les enseignants

Concernant la maîtresse G :

Dans le champ de la prévention :

- Elle interviendra prioritairement à l'école maternelle et au cycle 2

Dans le champ de la remédiation :

- Elle peut intervenir dans des groupes classes, du cycle 3 en particulier, qui éprouvent des difficultés à respecter ensemble les règles de vie de la classe. Ces interventions se feront sur la base d'un projet, en co-intervention éventuelle dans la classe et en collaboration avec le maître E ou d'autres membres du pôle ressource.
- Des évaluations pourront également être conduites.

Concernant la maîtresse E :

- Elle interviendra de manière prioritaire au cycle 2. Ses interventions n'excluront pas le mode de la co-intervention qui doit être recherché.
- Elle apportera une aide pour l'élaboration des réponses à apporter pour les enseignants qui ont des élèves maintenus dans leur classe.

Pour l'ensemble des demandes, je vous remercie d'adresser un écrit au psychologue scolaire du secteur afin qu'une hiérarchisation des situations puissent se faire de manière collégiale lorsque le réseau se réunit.



3/3

Articulation avec la CVRE :

Concernant le champ de la prévention, je vous invite également à prendre en compte la note de service n° 3, dans laquelle le rôle de la CVRE est explicité. Cette cellule qui fonctionne à Toulouse constitue également un levier pour intervenir efficacement dans certaines situations. Elle est aussi un lieu de rencontre où des échanges peuvent s'établir en présence de partenaires ayant des fonctions différentes.

Je remercie sincèrement chacun d'entre vous pour l'engagement au service de la réussite de tous les élèves.

Sylvie MEISSE
IEN